

La Tutelle du Diocèse de Vannes recherche :

Chef d'établissement (H/F) **du Collège Saint-Maurice de GUER** **(Morbihan)**

Le Collège Saint Maurice accueille 260 élèves.

Missions :

- Direction du collège, en lien étroit avec la Tutelle du Diocèse de Vannes ;
- Pilotage des différentes dimensions de l'établissement (pédagogie, gestion, immobilier, communication...);
- Animation de la communauté éducative ;
- Attention particulière aux questions éducatives et pédagogiques ;
- Implication dans l'animation de la pastorale, le pilotage de l'équipe pastorale du collège et liens à entretenir avec la paroisse ;
- Gestion et management des ressources humaines ;
- Poursuite de la collaboration avec les écoles et les lycées du secteur – s'investir dans la mise en œuvre des orientations du bassin dans le cadre de la démarche prospective Horizon 2030 ;
- Maintien des liens avec les partenaires locaux ;
- Implication dans le rayonnement et le développement du collège ;

Profil :

- Grand sens éducatif et des relations humaines
- Attention et disponibilité aux familles
- Capacité à fédérer la communauté éducative
- Bonne capacité à innover et entreprendre
- Intérêt et engagement pour les différentes dimensions de la pastorale
- Investissement institutionnel au profit de l'Enseignement catholique

- Le chef d'établissement assurera des heures d'enseignement

Poste à pourvoir pour septembre 2023.

Les candidatures sont à faire parvenir au plus tard le 15 juin 2023 à :

Monsieur Stéphane Gouraud,
Directeur diocésain de l'Enseignement catholique du Morbihan,
DDEC du Morbihan
CS 72196- 56005 VANNES CEDEX
claire.millet@enseignement-catholique.bzh

Prérequis afin de prétendre à un poste de chef d'établissement dans l'un des établissements de l'Enseignement catholique 56 : expérience confirmée en tant qu'enseignant ou éducateur dans l'Enseignement catholique et avoir suivi le parcours de formation initiale de chef d'établissement à l'Ecole des Cadres Missionnés. (Les candidats n'ayant pas suivi cette formation sont admis à postuler : leur candidature sera étudiée au cas par cas. Le candidat retenu devra alors suivre le parcours de certification des nouveaux chefs d'établissement auprès de l'ECM.)